

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	18	18
Date de la convocation		
13/01/2022		
Date d'affichage		
13/01/2022		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Bureau de la COMMUNAUTE DE

COMMUNES
Du "PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 20 janvier 2022 (18H00)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt deux
le 20 janvier à dix-huit heures

Le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : Jean-Paul JUSSELME (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul, (Cordelle), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (LAY), FURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), ROFFAT Hubert (Neulise), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), BRUN Charles (Pradines), REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor/Rhins), BERT Pascal (Vendranges), ROCHE André (St Priest la Roche).

Etait excusé : GERVAIS Christian (Croizet/Gand)

Délibération 2022-001-B

OBJET : Choix de l'entreprise pour les travaux de finition de la ZA Lafayette

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Délibération 2022-001-B**OBJET : Choix de l'entreprise pour les travaux de finition de la ZA Lafayette**

Monsieur le Président explique au Bureau qu'une consultation a été lancée le 1^{er} décembre 2021 pour les travaux de finition de la ZA Lafayette à Saint Symphorien de Lay.

Un lot était prévu. 6 offres de base et 2 variantes ont été présentées par 6 entreprises, s'échelonnant de 67 870,40 € à 97 525,50 € HT.

Les critères de sélection étaient la valeur technique pour 60% et le prix pour 40 %.

Après présentation de l'analyse des offres et avis de la Commission d'appel d'offres, Monsieur le Président propose au Bureau de retenir l'offre variante d'Eurovia Dala pour un montant de 67 870,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de l'offre variante d'Eurovia Dala pour un montant de 67 870,40 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette mission.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit.
Fait à Saint-Symphorien de Lay, le 20/01/2022



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN